

# COMMUNE DE WATTEN

## ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2024/183

### INTERDICTION DE STATIONNEMENT RUE PASCAL LEULLIETTE TRAVAUX DE TERRASSEMENT POUR BRANCHEMENT ELECTRIQUE INDIVIDUEL

Le Maire,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,  
Vu la demande présentée par la société DS TRAVAUX à Avelin, qui va réaliser des travaux de terrassement pour branchement individuel neuf en sous tirage rue Pascal Leulliette

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et faciliter le bon déroulement de ce chantier

### ARRÊTE

**Art 1** : Le stationnement sera interdit pour tous les véhicules aux abords du chantier situé au 214 rue Pascal Leulliette à compter du 26/08/2024 et ce pour 30 jours. La vitesse sera limité à 30km/h.

**Art 3** : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par l'entreprise de la signalisation réglementaire. L'entreprise s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte pendant toute la durée du chantier.

**Art 4** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise DS TRAVAUX
- La DVI du CD 59
- La CCHF, gestionnaire de voirie communale
- Le gestionnaire de transports scolaires
- La gendarmerie et les sapeurs- pompiers

Fait à WATTEN, le 06/08/2024

Le Maire.

\*\*\*\*\*



POUR COPIE CONFORME  
Le Maire,

Daniel DESCHODT.